

- Personne âgée de plus de 65 ans résidant à son domicile
- Personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail, résidant à son domicile
- Personne adulte handicapée

## Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental en cas de risques exceptionnels

### DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Prévu à l'article L. 121-6-1 du code de l'Action Sociale des familles

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : ..... 06240 BEAUSOLEIL

Bât. : ..... Etage : ..... N° d'appartement : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Aidant à proximité (enfant, famille proche) :  Oui  Non

INTERVENANTS A DOMICILE :	MEDECIN TRAITANT
Service d'aide à domicile :	Docteur :
Service de téléalarme :	
Service Infirmiers :	

BESOINS SPECIFIQUES EN CAS D'ALERTE	
<input type="checkbox"/> Recevoir un appel de courtoisie	<input type="checkbox"/> Assistance pour sortir de mon domicile
<input type="checkbox"/> Recevoir une visite à domicile	<input type="checkbox"/> Transport adapté (mobilité réduite)
<input type="checkbox"/> Recharger mes équipements	<input type="checkbox"/> Aide pour me protéger du chaud/froid
<input type="checkbox"/> Être informé et accompagné	<input type="checkbox"/> Aide pour mon animal de compagnie

PERSONNE(S) A PREVENIR :	
Nom, prénom :	Nom, prénom :
Tel :	Tel :
Mail :	Mail :
Adresse :	Adresse :
Qualité (famille, amis,...) :	Qualité (famille, amis,...) :

Si la demande n'émane pas de l'intéressé(e) :

Nom et qualité du demandeur : ..... Tel : .....

**La demande d'inscription peut s'effectuer :**

Par téléphone : 04 93 41 71 80

Par mail : [sicas@ccas-beausoleil.fr](mailto:sicas@ccas-beausoleil.fr)

Par courrier : en adressant cette demande au CCAS - Service Seniors – 1 rue Jules Ferry – 06240 Beausoleil

Sur Place : Service Seniors – 7 Avenue Maréchal Foch – Escalier Poggi – 06240 Beausoleil

Date de la demande : .....

Signature :

**NB :** Les informations communiquées demeurent confidentielles. Elles seront néanmoins transmises au Préfet et, le cas échéant, aux services sociaux et sanitaires chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels (articles 7 et 8 du décret n° 2004-926 du 1<sup>er</sup> septembre 2004).

En application de l'article 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, toute personne inscrite au registre communal des personnes âgées ou handicapées a droit d'accès et de rectification des informations nominatives la concernant.

**Cadre réservé au CCAS**

Date d'inscription :

Par :

Accusé de réception : Oui

Date d'envoi : 2025